ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
Rue Napoléon 1er
N° ST 101 /2025 PROROGATION

LA RAVOIRE, le 1er août 2025

Le Maire de la commune de LA RAVOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU le code de la route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, quatrième partie, signalisation de prescription et livre I, huitième partie, signalisation temporaire,

VU la demande de l'entreprise ELECTRON TP, sise 73 Rue de la République, 38490 LES ABRETS-EN-DAUPHINE en date du 1er août 2025 **demandant la prorogation de l'arrêté N° ST 097/2025**

VU l'arrêté de permission de voirie N° 79-2025

Considérant que les travaux à réaliser, provoqueraient une gêne à la circulation, il convient donc de réglementer la circulation afin de permettre l'exécution des travaux de tranchée de 170 m avec pose de 2Ø45 avec pose de 2 chambres sans fond sur conduite existante.

Considérant que l'entreprise a besoin d'une semaine supplémentaire pour finaliser les travaux.

Hôtel de Ville
Boite Postale 72
73491 LA RAVOIRE Cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

ARRETE

Article 1 : L'arrêté ST 2025-0097 est prorogé jusqu'au 9 août 2025.

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté initial ne sont pas modifiées.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire,

MAIRIE de la RAVOIRE (Savoie)

Pour le Maire,
Et par délégation

Jean-Louis LANFANT
Adjoint au Maire

Destinataires :

- Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CHALLES LES EAUX
- Le Responsable du Service Technique
- L'entreprise ELECTRON TP
- La Police municipale
- SMUR

Hôtel de Ville
Boite Postale 72
73491 LA RAVOIRE Cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com